

**COMMUNE DE BOISSY  
FRESNOY  
Canton de NANTEUIL LE  
HAUDOUIN  
Arrondissement de SENLIS**

**Délibération n° 2026-6  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du mercredi 11 février 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le **mercredi 11 février à 20 heures**, sous la présidence, de Madame BAHU Martine, Maire

Étaient présents : Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. BOULIOL Jean-François, M. CORNET Jean-Michel, M. DORMOY Jérôme, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, Mme CALAS Alexandra, M. COCHARD Philippe, M. DECARNELLE Alain, M. POSTEL Bertrand

Étaient absents : M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance :

**Monsieur DORMOY Jérôme** est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procuration	Nombre de votants	Date de convocation
15	13	0	12	Le 05/02/2026

**OBJET : Révision du loyer de l'ancien presbytère de la commune – année 2026**

Madame le Maire expose que la trésorerie a demandé la délibération 2026 concernant la révision de loyer le Monsieur BOULIOL Jean-François pour l'année 2026. Elle expose aux membres du Conseil que Monsieur BOULIOL fait régulièrement des travaux et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la révision ou non du loyer pour l'année 2026.

Considérant les travaux réalisés par le locataire, Monsieur BOULIOL, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **12 voix pour** (Monsieur BOULIOL Jean-François n'a pas pris part au vote) :

- **Décide** ne pas réviser le loyer pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre Les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 18 février 2026  
Le Maire, BAHU Martine

